



CONTRAT œufs

Je soussigné(e):

NOM-Prénom:

Adresse :

Tél. :

Mail :

– Informer l'adhérent de la vie de l'exploitation.

Je peux décider d'avoir 11,12 ou 13 distributions.

L'unité est la boîte de 6 œufs = 3 €, 12 œufs = 6€, 15 œufs = 7.5€, etc.

- Je souscris un contrat « œufs » pour la saison automne/hiver qui s'étend du 17 octobre 2024 au 27 mars 2025, soit 13 distributions : 17/10/24, 31/10/24, 14/11/24, 28/11/24, 12/12/24, 19/12/2024, 9/1/25, 16/01/25, 30//01/25, 13/02/25, 27/2/25, 13/03/25,27/03/25

Vous avez la possibilité de payer jusqu'à 3 chèques.

Un chèque débité en novembre, un débité en décembre puis le dernier en janvier.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association Amap'auxpotes ainsi que les principes définis par la Charte des AMAP. Entre autres, je dois adhérer à l'association pour souscrire un contrat.

- Je m'engage en devenant partenaire à partager les risques et les bénéfices avec le producteur.

- Les distributions ont lieu 1 jeudi sur 2 de 18h30 à 20h00 au Centre social de Cusset (87 rue Pierre Voyant – Villeurbanne).

- Les adhérents empêchés de récupérer leur panier sont tenus de prévoir une solution de rechange. Dans le cas contraire, ceux-ci seront distribués à des tiers.
- Pour toutes questions se diriger vers le référent ou le bureau de l'amap en cas de non-disponibilité du référent.

De son côté, le producteur s'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent,

